

Rebondir sur l'innovation sociale

[actualité du 16 au 28 mai 2005]

n° 188



[au fait]

- p. 3 **LE CONSTAT:** Titres-services : première évaluation et proposition CDH
- p. 9 **LE POINT:** 20 ans d'évolution des CEFA : de la socialisation vers la formation qualifiante ?



[actualité]

EMPLOI/FORMATION

- p. 13 Baisse de l'apprentissage « classes moyennes » : premières réponses de l'IFAPME
- p. 14 « L'exclusion sociale et l'intégration au marché du travail » : un séminaire du Centre européen du travail
- p. 15 Travail des étudiants : des règles plus souples dès le 1^{er} juillet
- p. 17 Défi + fête ses cinq années d'existence
- p. 18 La chaîne de fast-food Quick s'allie les services de l'Orbem
- p. 19 Daoust Interim conclut un partenariat avec le public pour former ses travailleuses titres-services
- p. 20 Flandre : Deux cas tragiques d'accidents du travail de clandestins

AIDE SOCIALE

- p. 21 Le Rapport général sur la pauvreté en relecture après dix ans à Namur
- p. 23 Audition des demandeurs d'asile : l'influence du langage
- p. 25 La Fondation Roi Baudouin lance une campagne à destination du personnel domestique
- p. 26 Le CPAS de Liège ouvre son premier resto communautaire

LOGEMENT

- p. 26 Stimuler le logement en Wallonie : les communes et la réforme du Code
- p. 28 Vente de logements sociaux en Wallonie : 143 dossiers traités en 2005
- p. 29 Appel wallon pour faire bénéficier le logement du Fonds Kyoto

TOUS SECTEURS

- p. 30 Non-marchand en Communauté française : « Ne pas prendre un accord de retard »
- p. 31 Travail intergénérationnel entre des femmes immigrées et des élèves à l'Institut de la vie



[télex]

- p. 32-35 Comité de gestion Awiph, Discrimination à l'embauche, Relais sociaux, Violences conjugales et logement social, Subsidés PCS, Prix Vanthournout, Économie sociale, Éducation permanente, Mineurs étrangers, Contrats de quartier, Emploi des personnes handicapées, Petit Château, Titres-services, Violences institutionnelles, ASBL, Midis de la Febisp, Économie sociale et exportation

Évaluation des titres-services

Les résultats de la première évaluation des titres-services, réalisée par Idéa consult, livrent quelques résultats intéressants. Présentés ci-contre, ils méritent d'être mis en perspective avec les critiques et réactions entendues depuis leur reprise au niveau Fédéral début 2004.

Les points positifs ne sont pas négligeables. Du point de vue des chiffres globaux, 15.000 emplois ont été créés fin 2004 et l'objectif de 25.000 emplois fixé par le gouvernement fin 2003 semble déjà atteint aujourd'hui.

Les utilisateurs comme les travailleurs se disent satisfaits de la formule. Pour les premiers, tant les procédures d'inscription et d'achat des titres-services que la qualité du service offert par l'entreprise, la qualité et la ponctualité du travailleur ou encore le prix sont notés positivement. Les travailleurs (satisfaits à 93 %) retiennent le contact social, la flexibilité, un emploi qui leur donne de la satisfaction et un revenu.

Quant aux entreprises, le bilan est plus mitigé. Ainsi, un peu plus d'une entreprise agréée sur deux considère que la valeur d'échange du titre-service est trop faible à terme, eu égard aux coûts de l'entreprise non liés au travail comme les assurances et l'administration. Autre difficulté, les pièges à l'emploi. Près d'un quart des travailleurs gagnaient plus sous leur ancien statut. On atteint, principalement dans les grandes villes, un point de saturation dans le recrutement de nouveaux travailleurs. Ce qu'illustrent les 45 % d'entreprises qui éprouvent des difficultés de recrutement.

Outre la satisfaction des utilisateurs, employés et employeurs, l'évaluation devait juger de la qualité de l'emploi (contrat, rémunération...) et des effets globaux sur le système.

Et c'est là que le bât blesse. En dépit des nombreuses créations d'emploi, la grosse faiblesse du dispositif reste la qualité de l'emploi et les perspectives que ce dernier laisse entrevoir.

L'évaluation montre que seuls 13 % des travailleurs ont déclaré avoir bénéficié d'une formation avant le travail ou au début du travail et ce même si 60 % des employeurs disent avoir proposé une formation. Ces formations ont surtout bénéficié aux travailleurs dans les communes, les CPAS ou les ALE. Alors que 3 % des travailleurs via des agences intérim se sont vus offrir une formation.

De même pour les contrats à durée indéterminée. Ils constituent entre 80 et 90 % des contrats signés dans l'économie sociale, les CPAS, les ALE ou les entreprises privées. Mais ils ne représentent que 36 % dans le secteur intérim.

En revanche, pour ce qui est du salaire, c'est dans l'intérim qu'ils sont les plus intéressants. Des avantages sociaux tels le pécule de vacances, la prime de fin d'année et le transport domicile-travail y sont plus souvent pris en compte. Mais cela reste des bas salaires. Avec 9 euros en moyenne de l'heure, la moyenne des revenus tourne autour de 700 euros à 1.000 euros (selon le temps de travail).

La qualité de l'emploi varie donc fortement selon l'ancrage de l'employeur. En fait, les résultats de cette première évaluation viennent confirmer les critiques entendues lors du lancement des titres-services. Exemples: du point de vue des employeurs, le système est viable actuellement mais reste fragile. De nombreux employeurs combinent un statut activa ou article 60 pour proposer un emploi. Une fois cette aide terminée, ces personnes se retrouveront sur le marché du travail. Et le risque est grand de les voir retourner au chômage pour être remplacées par des personnes répondant aux critères d'activation. Ce qui engendrerait, comme le notait voici un an un syndicat, un risque de concurrence entre travailleurs sous statut différent, mais sur ce point, l'évaluation reste muette, du moins dans les documents disponibles.

Autre limite, les recettes fiscales escomptées. S'il est encore trop tôt pour en mesurer les effets sur la sécurité sociale, des données concernent l'impact de la mesure sur les rentrées fiscales en 2004. Les titres-services ont permis d'augmenter les recettes de l'État de 2,6 millions d'euros (encore faut-il avoir les chiffres précis). Mais lorsqu'on tient compte du coût de la déductibilité fiscale des titres-services, on aboutit à un déficit de 10,2 millions d'euros. Autrement dit, si elle permet de limiter le travail au noir, cette politique octroie aux catégories socio-économiques qui peuvent se le permettre, un avantage fiscal non négligeable.

Reste à savoir ce que va faire le gouvernement de cette évaluation.

L'Agence Alter

ALTER ÉCHOS

Le photocopillage occasionne à *Alter Echos* un manque à gagner d'au moins 30 % des ventes d'abonnements. La reproduction intégrale ou partielle d'articles est interdite par la loi si elle porte préjudice à leur exploitation normale.

Équipe de rédaction

Donat Carlier (DCR)
Catherine Daloze (CDE)
Manu Deloel (MDL)
Baudouin Massart (BMT)
Catherine Morenville (CME)
Edgar Szoc (ESC)

Collaborateurs

Terry Bodson (TBN)
Pierre Gilissen (PGN)
Chantal Godard (CGD)
Virginie Vanholme (VVE)

Directeur des rédactions

Xavier Bodson (XBN)

Responsable de la promotion

Catherine Closson

Administration

Samira Adib
Dominique Normand

Directeur

Thomas Lemaigre

ABONNEMENT ANNUEL

Organisme de 10 membres du personnel ou plus

■ 111 € sans les archives

Organisme de moins de 10 membres du personnel

■ 70 € sans les archives

Pour s'abonner, il suffit de verser le montant correspondant sur le compte **310-1216343-49** avec la mention « nouvel abonnement ». Sauf résiliation par écrit de votre part, l'abonnement sera automatiquement renouvelé.

Insertions publicitaires et petites annonces : prix sur demande.

Les prix peuvent être modifiés en cours d'année.